

HONORAIRES DE VENTE T.T.C.

Les honoraires indiqués correspondent à un pourcentage appliqué sur le montant de la transaction (sauf viager)

Montant de la transaction	Local à usage d'habitation ou professionnel	Local à usage commercial ou industriel	Terrain	Viager (sur la valeur vénale)
Jusqu'à 100.000€	8 % (perception de 4000€ min)	8 % (perception de 4000€ min)	8 % (perception de 4000€ min)	8 % (perception de 4000€ min)
De 100.001€ à 300.000€	7 %	7 %	7 %	7 %
De 300.001€ à 600.000€	6 %	6 %	6 %	6 %
De 600.001€ à 900.000€	5%	5%	5%	5%
Au-delà de 900.001€	4%	4%	4%	4%

HONORAIRES DE LOCATION T.T.C.

Les honoraires appliqués au m² sont fixées par la loi ALUR

Prestations	Bail résidence principale (location nue ou meublée)		Bail code civil	
	<i>Bailleur</i>	<i>Locataire</i>	<i>Bailleur</i>	<i>Locataire</i>
Honoraires d'entremise et de négociation	10% du loyer annuel hors charges	Non-assujetti	10% du loyer annuel hors charges	10% du loyer annuel hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail	12€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²	12€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m ²	3€ / m ²	3€ / m ²	3€ / m ²